

*des Princes &c.* Decemb. 1737. 409

les bruits sont differens là - dessus, & selon les derniers, l'embarquement à faire au Port de Toulon, n'aura pas lieu. Cependant il n'y a point d'ordre du Roi qui revoque la marche des Troupes d'embarquement, qui sont les Regimens de Bearn, Bassigni, Auvergne & Aunis; au contraire l'on veut que ce soit le Comte de Boissieux qui ait celui de les commander, & qu'il y aura, si l'expédition a lieu, de la Cavalerie dans le même embarquement; c'est ce que l'on conjecture, parce qu'on fait quantité de Barils dans la Provence.

VI. C'est le Roi Stanislas qui a donné le Gouvernement de la Lorraine au Duc de Fleury, neveu du Cardinal de ce nom, & S. M. T. C. a ordonné à ce Seigneur de l'accepter. Ce Gouvernement qui sera le trente-huitième, vaut 60. mille livres d'appointemens par an. Le Roi pourra bien nommer aussi aux Abbayes des Duchés de Lorraine & de Bar qui sont électives, ainsi que l'étoient celles de France avant le Concordat de Leon X. & de François I., parce qu'on assure qu'il y a un Bref du Pape qui accorde cette nomination à S. M.

*Emplois.*

Au commencement d'Octobre le Roi a donné le Gouvernement de Vienne en Dauphiné à Mr. le Chevalier de St. André, Enseigne dans les Gardes du Corps; & S. M. a accordé le 24. du même mois un Brevet de Duc au Comte de Roucy, qu'on appelle aujourd'hui le Duc de Blanzac. Ce Brevet lui donne les honneurs du Louvre, de même qu'à Mademoiselle de la Rochefoucault sa parente qu'il doit épouser incessamment.

VIII. Le feu prit le 26. à Paris vers les trois heures du matin dans un Greffe de la Chambre des Comptes qui donne du côté de Mr. le Premier Président, sans qu'on put y apporter du secours que vers les six heures qu'un vent très-violent qui s'éleva

*Incendie.*